

Annexe 1

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS AP-7PC-2018-02
« ACCES A DES SOINS DE QUALITE POUR LES POPULATIONS VULNERABLES ».****1. L'accès aux soins pour les populations les plus vulnérables**

Bien que des progrès considérables aient été réalisés pour promouvoir et faciliter l'accès à de meilleurs services de santé dans les pays en développement, de nombreuses barrières subsistent, particulièrement pour les populations les plus vulnérables. Le rapport d'audit de l'Initiative Spéciale « populations clés », mise en œuvre par le Fonds mondial de 2014 à 2016¹, montre que « malgré les progrès considérables, dans de nombreux contextes, les réalisations du Fonds mondial ont été limitées par un engagement national faible, l'investissement et l'extension des droits pour l'égalité entre les sexes et les populations clés. Cette barrière fondamentale est exacerbée par d'autres défis liés aux processus et à la politique, tels que :

- L'absence de données concernant l'accès aux soins des populations vulnérables
- Peu de suivi de ces questions dans la mise en œuvre de la subvention
- La qualité inégale de la représentation des populations clés dans les cercles de prise de décisions
- Les faibles capacités de financement de la société civile »²

Les efforts doivent donc être poursuivis et accélérés en faveur de l'élimination des obstacles entravant l'accès aux soins de santé, entendu ici au sens large, allant de la prévention, au diagnostic, à la prise en charge et au suivi, afin de donner aux populations les moyens de prendre en charge leur santé.

Le défi de l'accès aux soins de ces populations reste étroitement lié aux barrières auxquelles elles sont confrontées, qui peuvent être géographiques, financières, socio-culturelles et de genre. Ces barrières, communes à la plupart des pays d'intervention de l'Initiative 7%, placent les personnes les plus exposées en situation d'inégalité d'accès aux soins.

Par ailleurs, la question des droits humains est également étroitement liée au défi de l'accès à la prévention, au dépistage et à la prise en charge. Les politiques répressives à l'encontre de groupes vulnérables (hommes ayant des relations avec les hommes, usager-ères de drogues, travailleuses-eurs du sexe, etc.) amènent de nombreuses personnes à se tenir à l'écart des centres de santé.

De plus, les inégalités de genre sont particulièrement prégnantes concernant l'accès aux soins et l'accroissement des vulnérabilités sociales face aux trois pandémies. Afin de proposer des stratégies d'action pertinentes, il est primordial de prendre en compte ces spécificités de genre. Ces dernières s'appliquent également aux populations clés, qui ne constituent pas des populations homogènes.

C'est dans ce cadre que la stratégie du Fonds mondial pour la période 2017-2022³ consacre l'un de ses 4 objectifs stratégiques à la promotion et la protection des droits humains et de l'égalité de genre. La stratégie fixe 5 objectifs opérationnels qui se veulent une réponse pratique visant à réduire les barrières liées à la violation des droits humains, et à augmenter l'utilisation des services par les populations vulnérables, et leur rétention dans les soins :

¹ Gender Equality and Key Populations: Results, Gaps and Lessons from the Implementation of Strategies and Action Plans. July 2016, Geneva.

² Op. cit

³ The Global Fund strategy 2017-2022, Investing to end epidemics.

- Intensifier la mise en œuvre de programmes en faveur des femmes et des filles, notamment de programmes visant à améliorer les droits et la santé des femmes en matière de sexualité et de procréation
- Réaliser des investissements pour réduire les inégalités sur le plan de la santé, notamment les inégalités liées au genre et à l'âge
- Mettre en place puis intensifier des programmes visant à éliminer les obstacles en rapport avec les droits de l'Homme, qui empêchent d'accéder aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme
- Intégrer des considérations relatives aux droits de l'Homme dans l'ensemble du cycle de subvention ainsi que dans les politiques et leur processus d'élaboration
- Soutenir la participation significative des populations-clés et vulnérables et de leurs réseaux aux processus en rapport avec les subventions du Fonds mondial

Les projets déposés devront également démontrer leur complémentarité avec les fonds à effet catalyseur pour les pays qui en sont récipiendaires.

2. La prise en compte du genre

La promotion des droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes est un axe prioritaire de la politique française d'aide au développement. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a adopté en octobre 2013 une stratégie Genre et développement 2013-2017⁴ qui fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un impératif éthique et politique, un objectif de développement à part entière et la garantie d'une aide à la fois plus juste et plus efficace. Une nouvelle stratégie française pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2018 /2022) est en cours de validation. Afin de mettre l'égalité femmes-hommes de façon transversale au cœur de la politique française de développement, le premier objectif de la stratégie vise à « prendre en compte le genre dans tous les instruments de financement du développement ».

Par ailleurs, parmi les 4 objectifs stratégiques de la stratégie 2017-2022 du Fonds mondial figure l'égalité de genre : "Promouvoir et protéger les droits de l'Homme et l'égalité de genre".

Dans ce cadre, et conformément à l'approche d'Expertise France et de l'Initiative 7%, la prise en compte transversale du genre devient un enjeu prioritaire dans le présent appel à projet.

⁴ Stratégie Genre et développement 2013-2017. Direction Générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, 2013. http://www.diplomatie.gouv.fr/squelettes/liseuses_pdf/liseuse/76990/sources/indexPop.htm